



REGLEMENT

FLOAT TOUR DE GIRONDE

1. PRESENTATION DU FLOAT TOUR DE GIRONDE

Le Float Tour de Gironde est une manifestation conviviale réservée aux **Float tube**.

Le règlement est de 20 euros par manche. Il y a 6 manches de 25 pêcheurs maximum en 2023.

Le classement s'effectue sur plusieurs manches organisées en open par les AAPPMA et la Fédération de Pêche de la Gironde.

Le port du **gilet de sauvetage est obligatoire** durant toute la durée des épreuves.

En signant son inscription, le compétiteur atteste avoir pris connaissance du présent règlement, et dégage les organisateurs de toutes responsabilités. Il renonce également à son **droit à l'image** lors de cet évènement.

Chaque compétiteur viendra avec son matériel de pêche personnel y compris gilet de sauvetage.

2. CONDITIONS POUR PARTICIPER AUX MANCHES

Tout participant doit posséder une **carte de pêche valide**, respecter la réglementation en vigueur en matière de pêche et les autres utilisateurs de plan d'eau ou rivières.

Les compétiteurs devront envoyer la feuille d'inscription entièrement complétée (de façon lisible) et signée, accompagnée d'un chèque du montant de l'inscription libellé à l'ordre de l'organisateur dans le délai imposé par celui-ci. Ces documents seront à retourner avec l'autorisation de droit à l'image complétée et signée et une copie de la carte de pêche valide.

Les inscriptions se font dans la limite des 25 places disponibles par manche, sur la règle du premier inscrit/premier servi.

Les concurrents mineurs doivent joindre à leur fiche d'inscription une autorisation parentale signée.

Un dossier envoyé incomplet à l'organisateur ne sera pas pris en compte.



3. MATERIEL ET PRATIQUE DE LA PECHE

Gilet de sauvetage obligatoire, porté sur les vêtements tout au long de l'épreuve.

Seule la pêche aux leurres artificiels est autorisée. Tout **appât naturel**, vivant ou non, est **formellement interdit**. La pêche à la mouche sous toutes ses formes est interdite.

Chaque compétiteur peut embarquer autant de cannes qu'il le souhaite, mais il ne pourra pêcher qu'avec une seule canne à la fois.

Une canne peut être équipée de 2 leurres mais il ne peut pas y avoir plus de 2 hameçons sur la même ligne (1 hameçon triple = 1 hameçon)

Epuisette et bourriches flottantes obligatoires.

Les échosondeurs, GPS et les marqueurs de poste sont autorisés.

Les déplacements se feront uniquement à l'aide de **propulsion humaine** : les palmes et les rames sont autorisées. Les moteurs et tous autres moyens de propulsion électrique sont interdits.

Les déplacements à pieds sur la berge ou en wadding sont interdits.

Les pinces type fish-grip, les gaffes, les bourriches et épuisettes métalliques sont interdites.

Les échanges de matériel entre concurrents sont interdits.

Les compétiteurs doivent absolument rester assis sur leur Float tube durant toute la durée de l'épreuve.

4. BRIEFING

En préambule de chaque manche, les organisateurs préciseront :

- ✓ Les règles de sécurité
- ✓ Les limites de la zone de pêche
- ✓ Les points de départ et d'arrivée
- ✓ Les horaires de début et de fin de la manche (**6 h de compétition**)
- ✓ Les poissons et les tailles de capture pris en compte

Ils remettront également une « fiche de capture » à chaque participant ainsi qu'une « feuille de relevé » aux commissaires.



5. POISSONS ET CLASSEMENT DE L'OPEN

Taille de capture :

| POISSONS | TAILLES MINIMALES | POINTS |
|------------|-----------------------|---------|
| Brochet | 60 cm (taille légale) | 600 pts |
| Sandre | 50 cm (taille légale) | 500 pts |
| Black Bass | 40 cm (taille légale) | 400 pts |
| Silure | 100 cm (coef. 0,5) | 500 pts |
| Perche | 20 cm | 200 pts |
| Chevesne | 30 cm | 300 pts |
| Barbeau | 30 cm | 300 pts |

Le pêcheur peut présenter le nombre de poissons qu'il désire mais **seuls ses 5 plus longs poissons toutes espèces confondus seront comptabilisés pour l'épreuve.**

Un poisson mort ou qui ne repartirait pas, ne sera pas comptabilisé.

La mesure s'effectue bouche fermée jusqu'au bout le plus long de la queue.

Il est recommandé aux organisateurs de fournir aux commissaires des outils de mesure fiables et identiques. Seuls les commissaires sont autorisés à effectuer la mesure.

Exemple :

Un compétiteur attrape un brochet de 76cm, un silure de 110cm, et une perche de 18cm.

- ✓ Brochet 760 mm = 760 pts
- ✓ Silure 1100 mm = 550 pts (coef. 0,5 : c'est-à-dire $1100/2=550$ pts)
- ✓ Perche 180 mm = 0 pt (en dessous de la maille)

Un compétiteur a le droit de revenir sur la berge pour effectuer la mesure d'un silure, en compagnie d'un commissaire mais il ne peut y finir le combat. Le compétiteur doit arriver sur la berge avec le silure à la main.

Le compétiteur qui aura le total le plus important l'emporte. En cas d'égalité aux nombres de points c'est celui qui aura pris le plus gros poisson qui gagne. Si l'égalité persiste, les compétiteurs seront déclarés alors exæquo.

6. CLASSEMENT GENERAL DU FLOAT TOUR

Le classement général du Float Tour prendra en compte les 4 meilleurs résultats obtenus sur les 6 manches.

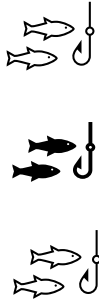
Le cumul des points équivaut à l'addition des 4 meilleures places de classement sur les 6 manches : **Le plus petit total l'emporte**



Exemple : Un compétiteur se classe 1er sur la première manche, 16ème sur la deuxième manche, 4ème sur la troisième manche, 12ème sur la quatrième manche, 2ème sur la cinquième manche puis 18ème sur la manche 6. Ce compétiteur obtiendra un total de 19 points au classement général ($1+4+12+2+16=35$) son classement obtenu lors de la sixième manche étant le plus mauvais, il ne sera pas pris en compte.

⚠ Un compétiteur qui ne prendra pas de poisson maillé sur une manche sera considéré comme non classé (N-C), et marquera un nombre de points équivalant au nombre de participants (il en sera de même pour ceux qui ne participeront pas à la manche).

Exemple : 25 participants



| Classement de l'Open A | Total Poisson | Pts Float Tour |
|------------------------|---------------|----------------|
| 1 | 3 000 | 1 |
| 2 | 2 900 | 2 |
| 3 | 2 800 | 3 |
| 4 | 2 700 | 4 |
| 5 | 2 600 | 5 |
| 6 | 2 500 | 6 |
| 7 | 2 400 | 7 |
| 8 | 2 300 | 8 |
| 9 | 2 100 | 9 |
| 10 | 2 000 | 10 |
| 11 | 1 000 | 11 |
| 12 | 500 | 12 |
| 13 | N-C 0 | 25 |
| 14 | N-C 0 | 25 |
| 15 | N-C 0 | 25 |
| 16 | N-C 0 | 25 |
| 17 | N-C 0 | 25 |
| 18 | N-C 0 | 25 |
| 19 | N-C 0 | 25 |
| 20 | N-C 0 | 25 |
| 21 | N-C 0 | 25 |
| 22 | N-C 0 | 25 |
| 23 | N-C 0 | 25 |
| 24 | N-C 0 | 25 |
| 25 | N-C 0 | 25 |

7. EXCLUSION ET ANNULATION D'UNE MANCHE

- ✓ Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manche en cas de force majeure (intempéries, crise sanitaire, par exemple).
- ✓ En cas de non-respect d'une des règles de sécurité ou en cas d'impayé, l'organisateur se réserve le droit d'exclure un compétiteur.
- ✓ Tout trouble tel qu'il soit entraînera l'expulsion du Float Tour de Gironde.



- ✓ Tous les problèmes ou litiges durant le déroulement des manches seront portés immédiatement à la connaissance du Président de l'AAPPMA organisatrice (ou de son représentant)
- ✓ Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas d'accident, bris ou vol de matériel ainsi que tous faits délictueux de la part d'un participant du Float Tour de Gironde.
- ✓ Aucun remboursement de l'inscription ne sera accordé aux participants :
 - Quittant de leur propre initiative une manche en cours
 - Étant exclu d'une manche
 - En cas d'annulation de l'inscription un mois avant le déroulement de la manche (sauf cas de force majeure dûment justifiée).